

PROCOLE D'INTERVENTION EIRAD :

Lutte contre le moustique tigre sous les terrasses sur plots

1. Le contexte

Le moustique-tigre, nommé scientifiquement ***Aedes albopictus***, est une espèce invasive originaire d'Asie du sud-est. Observé pour la première fois en France en 2004, dans la région de Nice, il s'est, depuis, installé progressivement dans de nombreux départements.

Le moustique tigre se développe uniquement en zones urbaines et péri-urbaines dans des petites collections d'eau stagnante ou immobile. Les œufs sont pondus sur une paroi verticale à la limite de la lame d'eau. Ces œufs ont la particularité de résister à la dessiccation mais également au gel, ce qui leur permet de survivre jusqu'au printemps suivant. Ainsi, les gîtes larvaires peuvent être séparés en deux grandes catégories :

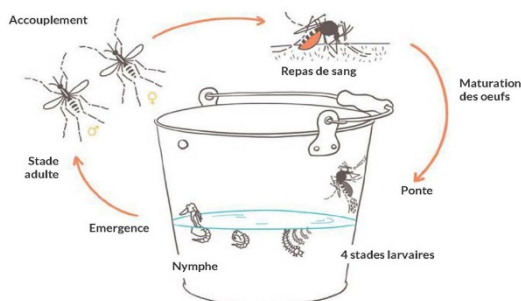
- **Les gîtes larvaires liés au mode de vie des usagers** : coupelles de fleurs, récupérateurs d'eau, ainsi que tout objet (décoration, jouet...) susceptibles de favoriser une rétention d'eau.
- **Les gîtes larvaires structurels** : regards d'eau pluviale sur les voies publiques (présentent l'avantage d'être facilement repérables et accessibles pour les traitements), terrasses sur plots sur certains habitats verticaux **Il s'agit d'une rétention d'eau sous les dalles des balcons ou terrasses, où le développement larvaire se produit.**



rétention d'eau

Exemple de terrasse sur plots avec

Comme pour tous les moustiques, le cycle de vie du moustique tigre est à la fois aquatique pour les phases larvaires et nymphales (phase de transformation) et aérien pour le moustique adulte.



Pour lutter contre le moustique tigre sous les structures en terrasses sur plots, il convient donc d'agir sur la phase aquatique et la phase aérienne.

2. Mode opératoire

Dans un premier temps, il convient de réaliser un diagnostic de l'habitat vertical afin de définir la présence ou non de terrasses sur plots. Dans un deuxième temps, une vérification individuelle de chaque terrasse doit être réalisée afin de s'assurer de la présence ou non d'eau résiduelle :

- La terrasse sèche et/ou ne présente pas les caractéristiques à une rétention d'eau => Pas d'action sur la phase aquatique.
- La terrasse est en eau (présence ou non de larves de moustiques) => Action sur la phase aquatique.

Les modalités d'action sur la phase aérienne sont indépendantes de la présence ou non de terrasses sur plots et devront être mises en place selon le critère de présence ou non d'extérieur de chaque logement.

a. Modalités d'intervention sur la phase aquatique :

Traitement sous les terrasses sur plots en eau avec un produit liquide à base de polydiméthylsiloxane (PDMS). Ce type de produit crée un film monomoléculaire à la surface de l'eau et agit de façon exclusivement physico-mécanique. Ainsi épandu, le produit a une action létale sur les larves et nymphes de moustiques en les empêchant de respirer.

- Première intervention : entre mi-mai et mi-juin.
- Renouvellement du traitement toutes les 5 semaines à partir du premier traitement (durée de persistance et d'efficacité).
- 4 traitements à réaliser par saison.
- Se conformer à la dose d'utilisation par unité de surface mentionnée par le fabricant.



- 1 2 Vérification de présence d'eau sous la terrasse sur plot
- 3 Traitement

b. Modalités d'intervention sur la phase aérienne :

- Utilisation de pièges à femelles gravides : la femelle a déjà pris son repas de sang et est à la recherche d'un lieu de ponte. Il s'agit de simuler un lieu de ponte. L'objectif est de capturer les femelles au moment où elles vont pondre (type papier tue-mouche par exemple). Ces pièges ont un faible coût, ils nécessitent peu de maintenance (vérification de présence d'eau dans le seau) mais doivent être disposés en très grand nombre : 1/ 100 m² ou 1 par balcon dans le cas d'un habitat vertical.
- Le piège doit être placé à l'ombre et si possible à l'abri de la pluie. Se conformer à la notice d'utilisation du fabriquant.
- Mise en place lors de la première intervention de traitement.
- Retrait des pièges à partir de la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

